



Réf. Farde e-Assemblées : 2587069

N° OJ : 163

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

**Objet :** Fédération Horeca.- Subside : 30.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil Communal,

Vu sa décision du 20/12/2021 d'adopter la convention qui règle l'utilisation d'un subside de 30.000,00 EUR octroyé par la Ville à la Fédération Horeca en budget ordinaire 2021 pour le projet d'uniformisation des terrasses Horeca de l'Îlot Sacré.

Considérant que suite à des problèmes techniques liés à l'état des sols, à l'absence de solution adaptée permettant de garantir la stabilité des demi-parasols, et à l'absence de réaction des HORECA visés, le projet n'a pas pu être mis en place ;

Qu'ainsi, afin de ne pas priver le secteur Horeca du subside en question en ces temps difficiles, il est suggéré de remplacer le projet initial par un nouveau projet proposé par la Fédération Horeca, à savoir : la cérémonie de remise des prix du concours culinaire Be Cheffe, laquelle récompensera les vainqueurs d'un concours réservé uniquement aux femmes de l'Horeca, qu'elles soient étudiantes, salariées ou cheffes d'entreprises. Qu'il y a lieu dès lors, de remplacer la convention initiale par une nouvelle convention.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article unique : La convention de subside entre la Ville et la Fédération Horeca est adoptée.

Annexes :

[Convention de subside FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Nouvelle convention de subside FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)